

Véronique Blin, Présidente de Terroirs & Vignerons de Champagne et
Christophe Juarez, Directeur Général
étaient les deux intervenants principaux de cette assemblée.

COMMUNICATION PRESSE

8 juillet 2022



2021,

***une année record pour
le Centre Viticole
Champagne Nicolas Feuillatte***

L'Assemblée Générale Ordinaire du Groupe Terroirs et Vignerons de Champagne s'est tenue le 8 juillet 2022 à l'Arena de Reims, en présence

de près de mille vignerons associés, des administrateurs et de l'ensemble du Personnel.



Cette Assemblée Générale, placée sous la Présidence de Madame Véronique Blin, prenait cette année une configuration particulière. D'une part, elle clôturait le rapport d'activité du dernier exercice, au 31 décembre 2021, du Centre Vinicole-Champagne Nicolas Feuillatte (CV-CNF). D'autre part, elle présentait la configuration et les premiers résultats financiers du nouveau Groupe, Terroirs & Vignerons de Champagne, né le 31 décembre 2021 de la fusion entre le CV-CNF et la Coopérative Régionale des Vins de Champagne (CRVC).

Concernant le CV-CNF, l'année 2021 a éprouvé les capacités de l'Union de coopératives à faire face à un contexte économique mondial imprévisible. Extrêmement vigilante, l'équipe de direction, menée par Christophe Juarez, son Directeur Général, a démontré son savoir-faire en matière de management, en ajustant en permanence les objectifs du CV-CNF, tant l'horizon paraissait sombre et incertain en début d'année. Le niveau inattendu de reprise au deuxième semestre a nécessité d'adapter les capacités de production à un redémarrage rapide et hétérogène, porté par les marchés domestiques européens et nord-américain. Grâce à une mobilisation sans faille des équipes et à un pilotage serré des budgets, l'année se termine sur un record de ventes pour Champagne Nicolas Feuillatte, et par un dépassement des résultats attendus.

En dépit d'une vendange au rendement faible qui a pesé sur l'activité de vinification en 2021, le CV-CNF atteint cependant un chiffre d'affaires hors taxes de 206,8 millions d'euros, contre 170,2 millions en 2020, soit une augmentation de + 21 %. Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élève à plus de 19,2 millions d'euros, soit 9,3 % du chiffre d'affaires, un ratio deux fois plus important qu'en 2020.

Champagne Nicolas Feuillatte affiche donc un record d'expédition de bouteilles à près de 12 millions d'unités. Du jamais vu en près de 50 ans d'existence de la marque, qui reste la préférée des Français et la troisième au rang mondial.

« Pour son dernier exercice avant fusion, grâce à un pilotage de sortie de crise, le CV-CNF a limité les dépenses d'exploitation tout en dépassant ses prévisions les plus optimistes avec un chiffre d'affaires retrouvant 98 % de l'activité de l'année 2019 », commente le Directeur Général Christophe Juarez.

Champagne Abelé 1757 continue de confirmer son statut de maison de luxe artisanale, avec un nouveau positionnement volontairement ultra premium. En juin 2021, le lancement de cette marque issue du Négoce a reçu un accueil enthousiaste auprès des prescripteurs et professionnels sur ses marchés historiques en France et en Espagne.

Comme en 2020, la relation de confiance entre l'Union et les adhérents ne s'est pas démentie. Les coopératives adhérentes représentant quelque 5000 vigneron-coopérateurs ont répondu présents en apportant près de 2160 hectares d'approvisionnement.

La deuxième partie de l'Assemblée Générale s'est concentrée sur les contours et les résultats de la nouvelle entité, Terroirs & Vignerons de Champagne (TEVC). Pour rappel, au 31 décembre 2021, le CV-CNF et la CRVC ont acté une fusion-absorption, donnant naissance au Groupe TEVC. Cette première réunion de nombreux exploitants viticoles a donné l'occasion de rappeler les fondements de ce rapprochement historique, la stratégie de développement adoptée et l'organisation opérationnelle déployée.

Les premiers résultats chiffrés du Groupe révèlent, au 31 décembre 2021, une nouvelle structure bilancielle avec un renforcement des fonds propres qui passent à 281 millions d'euros contre 206 millions précédemment, en hausse de 36%. La marge brute du Groupe s'élève à plus de 83,5 millions d'euros contre 64 millions d'euros en 2020, soit une croissance de 30%. Elle représente 39,9% du chiffre d'affaires. Enfin, le résultat consolidé 2021 se solde par un bénéfice de 17,3 millions d'euros, contre 5,9 millions d'euros en 2020. Il représente 8,24% du chiffre d'affaires.



Les coopératives du Groupe TEVC, formant désormais une communauté de 6000 vignerons représentant près de 3000 hectares, affichent pour ambition d'atteindre 300 millions d'euros de chiffre d'affaires et 5% de part de marché en volume à l'horizon 2025. La nouvelle Union poursuit sa stratégie d'accompagnement sur

mesure des adhérents de la transformation des métiers du Vignoble, et vise à accroître le volume de raisins pour répondre aux besoins des marchés.

« L'engagement coopératif de nos associés leur permet de bénéficier pleinement du rôle d'amortisseur de crise de notre Union », conclut la Présidente Véronique Blin. « Le contexte de pandémie ne nous a pas empêché de préparer l'avenir avec détermination, en menant à bien à la fois notre projet de fusion, une vendange particulièrement difficile et la relance de la Maison historique Abelé 1757. »